



Depuis la signature du traité de libre-échange, les gouvernements ont notamment coupé dans l'assurance-chômage, diminué les budgets du programme de la planification de l'emploi de 100 millions de dollars (tel qu'annoncé dans le budget du 26 février 1991), dénaturer le seul programme de préretraite (le [P.A.T.] ou Programme d'adaptation des travailleurs), qui constituait un minimum, en le remplaçant par le P.A.T.A. [Programme d'adaptation des travailleurs âgés] qui est inacceptable et dénoncé depuis sa mise en vigueur. Ces choix politiques en période de récession et de transition sont incompatibles avec la mondialisation de l'économie.

L'orientation du gouvernement du Québec visant à diminuer les budgets de l'éducation des adultes aura des conséquences graves sur les programmes de formation des travailleuses et des travailleurs.⁸

La CSD s'inquiétait déjà du fait que les gouvernements donnaient peu de moyens à leurs concitoyens pour qu'ils puissent parfaire leur formation, donc pour qu'ils puissent s'adapter plus facilement aux changements qui avaient déjà commencé à se faire sentir dans l'économie québécoise. Il n'est pas étonnant que la CSD ait adopté, lors de son dixième Congrès,

⁸ Le libre-échange Canada-États-Unis-Mexique. Position de la CSD, juin 1991, pp. 6 et 7 [26 pages].